



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

17 OCT. 2014

SEC.			
ADJOINT	SERN PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON		
/ info	21 OCT. 2014		x projet de réponse Ø réponse directe
DCMA	/	GPA	
RISQUES		NATURE BIODIVERSITE	

Direction régionale de l'Aménagement et du Languedoc-Roussillon

Service Aménagement
Division Évaluation Environnementale

Réf. Chr : 535/14

Nos réf. : 2014-001258

Affaire suivie par : Isabelle AUSCHER

Isabelle.AUSCHER@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 04 34 46 66 85 – Fax : 04 67 15 68 12

Montpellier, le - 6 OCT. 2014

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Préfet de l'Hérault

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault

Bâtiment Ozone

181 Place Ernest Granier - CS 60556

34064 MONTPELLIER CEDEX 02

Handwritten initials

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

projet d'autorisation de prélèvement sur les champs captants de la Buffette et de Mejanel,

commune de St Clément de Rivière

déposé par Communauté de Communes du Grand pic Saint Loup

Par courrier reçu le 06/08/2014, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier Autorisation de prélèvement sur les champs captants de la Buffette et de Mejanel, commune de St Clément de Rivière déposé par Communauté de Communes du Grand pic Saint Loup.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

L'Adjoint au chef
du Service Aménagement

Frédéric DENTAND

DDTM	/ info	SHU	
DDTM/Adj	x projet réponse	SERN	/
DDTM/ML /Adj		SESR	
MSI	17 OCT. 2014	OML	
CEP		SATEN	
SG		SATO	
SEADT	+ attribution		
SAF	* y assister	COM	

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h30
Tél. : 33 (0) 4 34 46 64 00 – fax : 33 (0) 4 67 15 68 00
520 allées Henri II de Montmorency
34064 Montpellier cedex 02

copie faite